

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2025 à 20 H. 30**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025 est adopté.

2. Adoption du compte administratif 2024 du budget annexe du périscolaire

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2024 du budget annexe du périscolaire pour un montant total en dépenses de 97.322,72 € et de 86.334,19 € en recettes, soit un déficit de 10.988,53 €.

3. Adoption des comptes de gestion 2024 du Trésorier du périscolaire

Le compte de gestion 2024 du périscolaire n'appelle aucune remarque, ni observation du conseil municipal.

4. Adoption du budget annexe 2025 du périscolaire

La proposition de budget primitif de l'exercice 2025 est adopté en équilibre par le conseil municipal à hauteur de 100.000,- € en recettes et en dépenses.

5. Adoption du projet technique d'aménagement de la rue de Herbitzheim

Finalisé par le bureau d'études ADL Ingénierie en charge de la maîtrise d'œuvre, le projet technique des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de sécurisation de la rue de Herbitzheim est adopté pour un montant estimatif de 489.749,05 € HT, hors maîtrise d'œuvre.

Les subventions seront sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 de l'État et du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) de la Collectivité européenne d'Alsace.

6. Travaux de réfection du chemin communal du « Schiefenweg »

Le conseil municipal confie les travaux de réfection du chemin communal du « Schiefenweg » à l'entreprise Wendling pour un montant HT de 21.039,00 €.

7. Aménagement des abords de l'ancien stade

Le conseil municipal valide les travaux de mise en enrobé de l'entrée de l'ancien stade. Les travaux sont confiés à l'entreprise Rauscher pour un montant HT de 10.491,30 €.

8. Revalorisation de la participation aux frais de portage des repas

Déterminée en fonction des ressources du foyer, la participation communale aux frais de portage des repas par l'ABRAPA est portée à 1,70 € pour le tarif 2 et à 1,25 € pour le tarif 3.

9. Gestion des ressources humaines

La nouvelle secrétaire de mairie, Mme BRONET Modwène, prendra ses fonctions à compter du lundi 17 février 2025.

Dans un second temps, l'accueil du public sera à nouveau assuré selon les horaires habituels. Une étude de la fréquentation de nos espaces d'accueil sera menée jusqu'à fin mars 2025.

10. Les autorisations spéciales d'absence (ASA)

Le conseil municipal liste les autorisations spéciales d'absence des agents communaux, qui seront soumis préalablement à l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de gestion.

11. Location du logement du 2ème étage de l'ancienne gare

Le conseil municipal prend acte de la résiliation du bail du logement du 2^{ème} étage de l'ancienne gare, qui prendra effet le 01 mars 2025.

12. Adoption de devis

Suite à la maintenance des cloches des deux églises, les devis suivants, émanant de la société BODET, sont adoptés :

- Remplacement de l'armoire électrique du clocher de l'église catholique pour un montant HT de 2.869,50 € ;
- Remplacement des brides de la cloche 1 de l'église protestante pour un montant HT de 882,- €.

13. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Création d'un cimetière écoforestier
- Reprise des sépultures des deux anciens cimetières
- Gestion de l'enlèvement des épaves de voiture, des stationnements gênants et de l'encombrement des trottoirs
- Vigilance entre voisins face au risque de cambriolage notamment des maisons inoccupées
- Réfection du chemin d'accès au terrain multisports

Cette liste des décisions est :

- affichée le 14 février 2025 en mairie
- publiée le 14 février 2025 sur le site internet de la commune.

Le maire,

Simon SCHMIDT

